



Séance ordinaire du comité administratif de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue au 280, boulevard Harwood à Vaudreuil-Dorion le jeudi 6 avril 2017 à 13 h, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Jean A. Lalonde, à laquelle sont présents les membres suivants : le maire de la ville de L'Île-Perrot, Marc Roy, le maire de la ville de Rigaud, Hans Gruenwald Jr, le maire de la municipalité de Saint-Polycarpe, Jean-Yves Poirier, le maire de la municipalité de Saint-Zotique, Yvon Chiasson, le maire de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil, Michel Bourdeau, le maire de la ville de Vaudreuil-Dorion, Guy Pilon et le maire de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac, Claude Pilon.

Sont également présents, messieurs Guy-Lin Beaudoin, directeur général, Raymond Malo, directeur général adjoint à la planification et dossiers métropolitains, Simon Bellemare, directeur général adjoint et madame France D'Amour, greffière par intérim.

Est absent, le maire de la ville de L'Île-Cadieux, Paul Herrbach.

1. **BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PRÉFET, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

CA 17-04-06-01 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**
APPUYÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu

d'ouvrir la séance à 13 h 1.

Proposition adoptée.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CA 17-04-06-02 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Claude Pilon**
APPUYÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau** et résolu

d'adopter l'ordre du jour en ajoutant les points suivants : 14.1 « Maintien de la réglementation en vigueur relativement à la pêche aux poissons-appâts vivants pour la pêche blanche » et 14.2 « Agrile du frêne ».

Proposition adoptée.

3. **PROCÈS-VERBAUX**

3.1 **SUIVI DES RÉOLUTIONS DU COMITÉ ADMINISTRATIF**

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, fait le suivi des résolutions adoptées au comité administratif.

3.2 **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 MARS 2017 : ADOPTION**

CA 17-04-06-03 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Claude Pilon**
APPUYÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau** et résolu

d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif du 16 mars 2017 tel que présenté.

Proposition adoptée.

4. **PRÉSENTATION DES ORGANISMES ET INDIVIDUS**

Aucun sujet traité.

5. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

5.1 **GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**



5.1.1 LISTE DES PAIEMENTS EN FONCTION DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE DÉLÉGATION, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE

CA 17-04-06-04 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

de recommander au conseil de la MRC l'adoption de la liste MRC 17-04-06 des comptes payés, à payer et des dépôts directs.

« Je, soussigné, Guy-Lin Beaudoin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la MRC possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues à la liste MRC 17-04-06, le tout en fonction du budget adopté ».



Guy-Lin Beaudoin

Proposition adoptée.

5.1.2 DEMANDE ET GESTION DE COMPTE DE CARTES DE CRÉDIT DESJARDINS : AUTORISATION

CONSIDÉRANT la demande et gestion de compte de cartes de crédit Desjardins;

CONSIDÉRANT la nouvelle adresse du siège social de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT la nécessité de nommer des personnes déléguées au compte Visa Desjardins de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

POUR CES MOTIFS,

CA 17-04-06-05 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Claude Pilon**
APPUYÉ PAR : monsieur **Marc Roy** et résolu

que la personne morale **délègue**, aux personnes identifiées ci-après, le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de cartes de crédit Desjardins (« les cartes »), incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« la Fédération »);

que la personne morale **soit débitrice** envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes reliées à l'utilisation des cartes et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables, ainsi que des intérêts et des frais applicables;

que la personne morale **s'engage** à ce que les cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération les accompagnant et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités;

que les personnes identifiées ci-après **soient autorisées à signer** tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard des cartes émises, incluant toute majoration de la ou des limites de crédit, et qu'il ou elle ait tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces cartes;

que les personnes identifiées ci-après **puissent désigner** à la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants autorisés de l'entreprise à obtenir une carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorisées des cartes ainsi que l'ajout et le retrait d'options liées aux cartes, le cas échéant;



que soient déléguées les personnes suivantes :

Le directeur général et secrétaire-trésorier	Guy-Lin Beaudoin
L'adjointe aux services administratifs et comptables	Linda Lecompte
La greffière de la MRC et de la cour municipale régionale	France D'Amour
La secrétaire de direction	Linda Laplante

que l'adresse du nouveau siège social de la MRC de Vaudreuil-Soulanges **est** le 280, boulevard Harwood, Vaudreuil-Dorion, J7V 1Y5;

que la Fédération **puisse considérer** cette résolution en vigueur tant qu'elle n'aura pas reçu un avis écrit de sa modification ou de son abrogation.

Proposition adoptée.

5.1.3 APPUIS, PUBLICITÉS, COMMANDITES ET INVITATIONS

5.1.3.1 VILLAGE DE POINTE-LEBEL - DEMANDE DE RÉVISION DES PROGRAMMES D'AIDE GOUVERNEMENTALE : DEMANDE D'APPUI

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, procède au dépôt du document.

5.1.3.2 CLASSIQUE ÎLE-PERROT : DEMANDE DE COMMANDITE

Les membres du comité administratif prennent connaissance de la demande et de la grille d'analyse de la MRC et conviennent de ne pas donner suite en raison de l'analyse défavorable.

5.1.3.3 FESTIVAL DE BIÈRE DE LA MAISON TRESTLER : DEMANDE DE COMMANDITE

Les membres du comité administratif prennent connaissance de la demande et de la grille d'analyse de la MRC et conviennent de ne pas donner suite en raison de l'analyse défavorable.

5.1.3.4 BOURSES D'APPRECIATION AUX ÉLÈVES FINISSANTS DE L'ANNÉE SECONDAIRE 2016-2017 DE L'ÉCOLE SECONDAIRE CITÉ-DES-JEUNES : DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

Les membres du comité administratif prennent connaissance de la demande et de la grille d'analyse de la MRC et conviennent de ne pas donner suite en raison de l'analyse défavorable.

5.1.3.5 ASSOCIATION DE FIBROMYALGIE ET DU SYNDROME DE FATIGUE CHRONIQUE DE VAUDREUIL-SOULANGES : DEMANDE DE COMMANDITE

CONSIDÉRANT la demande de commandite de l'Association de fibromyalgie et du syndrome de fatigue chronique de Vaudreuil-Soulanges pour sa conférence-bénéfice;

CONSIDÉRANT la grille d'analyse de la Politique d'attribution des fonds de la MRC;

CONSIDÉRANT la disponibilité des fonds au poste budgétaire 02 110 00 970;

POUR CES MOTIFS,

CA 17-04-06-06 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Claude Pilon**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

de procéder à l'achat d'une commandite Bronze au coût de deux cents dollars (200 \$) à l'Association de fibromyalgie et du syndrome de fatigue chronique de Vaudreuil-Soulanges pour sa conférence-bénéfice qui aura lieu le 12 mai 2017.



Proposition adoptée.

5.1.3.6 PROJET DE LOI C-203 LOI MODIFIANT LA LOI SUR LA COUR SUPRÊME (COMPRÉHENSION DES LANGUES OFFICIELLES) : DEMANDE D'APPUI

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, procède au dépôt du document et indique qu'il ne s'agit pas d'une compétence municipale.

5.1.3.7 14^E ÉDITION DU RELAIS POUR LA VIE À VAUDREUIL-SOULANGES : DEMANDE D'APPUI

Les membres du comité administratif prennent connaissance de la demande et de la grille d'analyse de la MRC et conviennent de ne pas donner suite en raison de l'analyse défavorable.

5.2 BÂTIMENTS

5.2.1 INAUGURATION DU PÔLE CIVIQUE : INFORMATION

Monsieur Simon Bellemare, directeur général adjoint, mentionne que cent cinq (105) personnes étaient présentes à l'inauguration du Pôle civique du 30 mars 2017. Les invités ainsi que les couvertures médiatiques ont émis des commentaires très positifs sur l'événement.

5.2.2 BISTRO DU PÔLE CIVIQUE : SUIVI

Monsieur Simon Bellemare, directeur général adjoint, mentionne que la signature du bail de location pour le local Bistro du Pôle civique a eu lieu le 4 avril 2017 avec monsieur Jonathan Auger, président et directeur général de l'entreprise 9157-9680 Québec inc. L'affichage aura lieu sous peu et la date d'ouverture est à venir.

5.2.3 REMISE EN ÉTAT DES LOCAUX 27 ET 27A DE LA RUE DUTRISAC - ÉCHÉANCIER : INFORMATION

Monsieur Simon Bellemare, directeur général adjoint, annonce que l'appel d'offres sur invitation pour la remise en état des locaux 27 et 27A du 2555 de la rue Dutrisac à Vaudreuil-Dorion est lancé. L'octroi du contrat est prévu à la séance du conseil du 19 avril 2017.

5.2.4 EXPROPRIATION : SUIVI

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, informe que le dossier d'expropriation avance bien et que les délais sont respectés.

6. COMMUNICATION

Aucun sujet traité.

7. RESSOURCES HUMAINES

7.1 STAGIAIRE EN ENVIRONNEMENT - GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES : OCTROI D'UN CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE

CONSIDÉRANT les besoins en environnement;

CONSIDÉRANT l'affichage du poste et la période de recrutement des stages universitaires en mars 2017 pour la période estivale 2017;



CONSIDÉRANT l'expérience et la formation de la candidate;

CONSIDÉRANT les références qui ont été recueillies;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 400 00 141;

POUR CES MOTIFS,

CA 17-04-06-07 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Claude Pilon**
APPUYÉ PAR : monsieur **Marc Roy** et résolu

d'octroyer un contrat de travail à durée déterminée à madame Ndèye Thiaba Sène, à titre de stagiaire en environnement - gestion des matières résiduelles, d'une durée de quinze (15) semaines, du 1^{er} mai au 11 août 2017, à trente-cinq (35) heures par semaine, selon la classe 1, échelon 1 de la convention collective.

Proposition adoptée.

7.2 STAGIAIRE EN COMPTABILITÉ : OCTROI D'UN STAGE NON RÉMUNÉRÉ

CONSIDÉRANT la demande de stage non rémunéré d'une étudiante du Centre de formation professionnelle Paul-Gérin-Lajoie dans le cadre d'un programme d'études pour l'obtention d'un diplôme d'études professionnelles (DEP) en comptabilité;

CONSIDÉRANT les besoins en comptabilité;

CONSIDÉRANT QUE la technicienne en comptabilité et la coordonnatrice sont disponibles pour accompagner et s'assurer de la qualité du travail de la stagiaire;

CONSIDÉRANT la lettre d'entente signée le 23 mars 2017 entre le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la MRC de Vaudreuil-Soulanges - CSN et la MRC;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

CONSIDÉRANT QUE la stagiaire ne bénéficiera d'aucun article de la convention collective;

POUR CES MOTIFS,

CA 17-04-06-08 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : monsieur **Guy Pilon** et résolu

d'octroyer un stage non rémunéré en milieu de travail à madame Noémie Meloche, à titre de stagiaire en comptabilité, d'une durée de trois (3) semaines à compter du 24 avril 2017 jusqu'au 12 mai 2017.

Proposition adoptée.

7.3 ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL EN SANTÉ SANS PARFUM : INFORMATION

Monsieur Simon Bellemare, directeur général adjoint, informe que des affiches de sensibilisation sur l'utilisation des produits parfumés seront bientôt installées à l'intérieur du pôle civique afin d'accommoder les personnes souffrant d'hypersensibilité. Une campagne de sensibilisation à l'interne sera menée par le comité de qualité de vie au travail (CQVT).

8. SÉCURITÉ

8.1 SÉCURITÉ INCENDIE

8.1.1 PROJET D'ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR LES CAMIONS DE CUISINE DE RUE : DÉPÔT



Monsieur Simon Bellemare, directeur général adjoint, procède au dépôt du projet d'entente intermunicipale et explique le but que tout certificat d'inspection de camion de cuisine de rue délivré par un service de sécurité incendie d'une municipalité de la MRC de Vaudreuil-Soulanges soit reconnu par tous les autres services de sécurité incendie du territoire de Vaudreuil-Soulanges qui procède à ce genre d'inspection. Ce projet d'entente n'est pas en lien avec les règlements généraux des municipalités relativement à cette activité sur leur territoire. Ce sujet a été discuté lors d'une rencontre des directeurs généraux des municipalités de la MRC. L'objectif est de conclure cette entente pour l'été 2017, car la création d'un règlement municipal harmonisé retarderait ce projet à l'année 2018.

8.2 SÉCURITÉ CIVILE

8.2.1 PROTOCOLE D'ENTENTE DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES ET TRANSCANADA – CORRESPONDANCE DE TRANSCANADA : DÉPÔT

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, procède au dépôt du document.

8.2.2 RETOUR SUR LA PRÉSENTATION AU COMITÉ D'EXPERTS SUR LA MODERNISATION DE L'OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE (ONÉ) : INFORMATION

Monsieur Raymond Malo, directeur général adjoint à la planification et dossiers métropolitains, fait un retour sur la présentation du mémoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges au comité d'experts sur la modernisation de l'Office national de l'énergie (ONÉ). Cinq (5) points majeurs sont demandés d'être respectés par l'ONÉ, soit la gouvernance, l'acceptabilité sociale, la sécurité de la population et de l'environnement, la protection de l'eau potable et la fiscalité.

9. COUR MUNICIPALE

Aucun sujet traité.

10. ENVIRONNEMENT

10.1 ÉCOCENTRES

10.1.1 VALORISATION DES MATIÈRES GRANULAIRES DU RÉSEAU DES ÉCOCENTRES : OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE les matières granulaires sont acceptées dans le Réseau des écocentres de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT l'offre de services de Pavages Vaudreuil ltée en date du 29 mars 2017 pour la période du 1^{er} mai 2017 au 30 avril 2018;

CONSIDÉRANT QUE le prix payé sera déterminé en fonction du nombre réel de conteneurs reçus;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 454 04 446;

POUR CES MOTIFS,

CA 17-04-06-09 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr**
APPUYÉ PAR : monsieur **Claude Pilon** et résolu

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint de la MRC de Vaudreuil-Soulanges à **octroyer** un contrat pour la « Valorisation des matières granulaires du Réseau des écocentres de la MRC de Vaudreuil-Soulanges » à l'entreprise Pavages Vaudreuil ltée pour un montant maximum de vingt-quatre mille neuf cent



quatre-vingt-quinze dollars (24 995 \$) taxes incluses, en fonction du nombre réel de conteneurs reçus pour la période du 1^{er} mai 2017 au 30 avril 2018.

Proposition adoptée.

10.1.2 VALORISATION DES MÉTAUX ET DES PNEUS AVEC JANTES DU RÉSEAU DES ÉCOCENTRES : OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE les encombrants métalliques, les métaux ferreux et les pneus avec jantes sont acceptés dans le Réseau des écocentres de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT l'offre de services de Coteau Métal inc. en date du 29 mars 2017 pour la période du 1^{er} mai 2017 au 30 avril 2018;

CONSIDÉRANT QU'une ristourne sur la vente des métaux, selon les taux en vigueur, sera versée à la MRC en fonction des quantités collectées;

CONSIDÉRANT QUE le prix payé pour les pneus avec jantes sera déterminé en fonction du tonnage réel de pneus collectés;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 454 04 446;

POUR CES MOTIFS,

CA 17-04-06-10 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr**
APPUYÉ PAR : monsieur **Claude Pilon** et résolu

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint de la MRC de Vaudreuil-Soulanges à **octroyer** un contrat pour la « Valorisation des métaux et des pneus avec jantes du Réseau des écocentres de la MRC de Vaudreuil-Soulanges » à l'entreprise Coteau Métal inc., pour un montant maximum de vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-quinze dollars (24 995 \$) taxes incluses, en fonction du tonnage réel de pneus reçus pour la période du 1^{er} mai 2017 au 30 avril 2018.

Proposition adoptée.

11. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

11.1 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

11.1.1 AVIS DE CONFORMITÉ

11.1.1.1 VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT : RÈGLEMENTS NUMÉRO 436-11, 437-43 ET 440-12

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 436-11 a pour objet de modifier le Plan d'urbanisme numéro 436 afin d'y intégrer la nouvelle cartographie des zones de contraintes relatives aux glissements de terrain;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 437-43 a pour objet de modifier le Règlement de zonage numéro 437 afin d'y intégrer la nouvelle cartographie et le nouveau cadre normatif applicables aux zones de contraintes relatives aux glissements de terrain;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 440-12 a pour objet de modifier le Règlement numéro 440 sur les permis et certificats afin d'assujettir la construction d'un poulailler urbain et un parquet extérieur à l'obtention d'un certificat d'autorisation;

CONSIDÉRANT les rapports d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) des Règlements numéro 436-11, 437-43 et 440-12 de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot leur conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,



CA 17-04-06-11 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Claude Pilon**
APPUYÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu

que le comité administratif **émette** les certificats de conformité au schéma d'aménagement révisé des Règlements numéro 436-11, 437-43 et 440-12 de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot.

Proposition adoptée.

11.1.1.2 VILLE DE VAUDREUIL-DORION : RÈGLEMENT NUMÉRO 1701

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1701 a pour objet d'autoriser la conclusion d'une entente entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et le promoteur « Ravin Boisé S.E.C. » en vue de la préparation des plans et devis, la surveillance, la construction des infrastructures du projet résidentiel « Ravin Boisé » - Phase 1, incluant les travaux de voirie, de pavage, d'éclairage, de drainage avec rétention, d'une station d'épuration des eaux usées, de conduites d'égout sanitaire et d'aqueduc, d'installation de réservoirs souterrains pour protection incendie, de mise à niveau du puits Harwood, y incluant les honoraires professionnels et tous les travaux connexes;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) du Règlement numéro 1701 de la ville de Vaudreuil-Dorion indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 17-04-06-12 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Claude Pilon**
APPUYÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu

que le comité administratif **émette** le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé du Règlement numéro 1701 de la ville de Vaudreuil-Dorion.

Proposition adoptée.

11.1.1.3 VILLE DE PINCOURT : RÈGLEMENTS NUMÉRO 778-02, 779-01, 780-17 ET 784-02

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 778-02 a pour objet la modification du Règlement du Plan d'urbanisme numéro 778 aux fins de conformité au Règlement numéro 167-15-1 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 779-01 a pour objet la modification du Règlement de lotissement numéro 779 aux fins de conformité au Règlement numéro 167-15-1 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 780-17 a pour objet la modification du Règlement de zonage numéro 780 aux fins de conformité au Règlement numéro 167-15-1 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 784-02 a pour objet la modification du Règlement d'administration des règlements d'urbanisme numéro 784 aux fins de conformité au Règlement numéro 167-15-1 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT les rapports d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) des Règlements numéro 778-02, 779-01, 780-17 et 784-02 de la ville de Pincourt indiquant leur conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 17-04-06-13 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Claude Pilon**
APPUYÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu



que le comité administratif **émette** les certificats de conformité au schéma d'aménagement révisé des Règlements numéro 778-02, 779-01, 780-17 et 784-02 de la ville de Pincourt.

Proposition adoptée.

11.2 REMISE EN CAUSE DE LA RÉVISION DU PLAN MÉTROPOLITAIN D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT (PMAD) : INFORMATION ET POSITIONNEMENT

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, procède au dépôt du projet de lettre et en fait la lecture. Les membres du comité administratif proposent d'ajouter à la lettre que la prolongation de cinq (5) ans à la révision du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) peut s'appliquer à Montréal et Longueuil, mais pas aux autres municipalités puisque les besoins ne sont pas les mêmes et également afin d'éviter de causer davantage de retard dans les dossiers en cours.

CONSIDÉRANT la proposition de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) de prolonger de cinq (5) ans la période de révision du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD);

CONSIDÉRANT les conséquences importantes pour le développement régional et l'économie du Québec si cette proposition est acceptée;

CONSIDÉRANT les problèmes que compte actuellement la MRC de Vaudreuil-Soulanges dans des projets de développement plombés par le PMAD;

POUR CES MOTIFS,

CA 17-04-06-14 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Guy Pilon**
APPUYÉ PAR : monsieur **Marc Roy** et résolu

de demander au premier ministre du Québec, Philippe Couillard, de refuser de prolonger de cinq (5) ans la période de révision du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD);

de demander une rencontre avec les fonctionnaires nécessaires afin de régler les problèmes que compte la MRC de Vaudreuil-Soulanges dans des projets de développement en raison du PMAD.

Proposition adoptée.

11.3 MISE EN PLACE DE LA MAISON DU PATRIMOINE - SIGNATURE D'UN BAIL AVEC LA MUNICIPALITÉ DES COTEAUX : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la Maison du patrimoine requiert un espace de travail et de diffusion en matière de mise en valeur du patrimoine;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité des Coteaux offre un espace de location dans l'ancien bâtiment de la MRC situé au 199, rue Principale qui répond aux besoins de la Maison;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 610 00 419;

POUR CES MOTIFS,

CA 17-04-06-15 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**
APPUYÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint de la MRC à **signer** l'entente de bail avec la municipalité des Coteaux, pour la période du 1^{er} juin 2017 au 31 décembre 2018 au montant mensuel de deux cents dollars (200 \$) pour l'utilisation de locaux destinés à la Maison du patrimoine.

Proposition adoptée.



12. INTERFACE COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM)

Monsieur Guy Pilon, maire de la ville de Vaudreuil-Dorion, annonce que le gouvernement du Québec versera à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) une aide de près de 400 M\$.

13. DÉVELOPPEMENT

13.1 PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

13.1.1 FONDS D'APPUI AU RAYONNEMENT DES RÉGIONS (FARR) : DÉPÔT ET SUIVI

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, procède au dépôt du document. Il souligne que la Montérégie est la première région à avoir complété le rapport d'établissement des priorités et de l'état de situation. Il profite de l'occasion pour remercier le Centre local de développement Vaudreuil-Soulanges et la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie et députée de Soulanges, Lucie Charlebois, pour leur excellent travail dans ce dossier.

13.2 DÉVELOPPEMENT SOCIAL

13.2.1 ENTENTE DE FINANCEMENT AVEC LA FONDATION LUCIE ET ANDRÉ CHAGNON (FLAC) : INFORMATION

Monsieur Simon Bellemare, directeur général adjoint, annonce que Vaudreuil-Soulanges est maintenant reconnue comme instance régionale de concertation (IRC) par la Fondation Lucie et André Chagnon (FLAC). La Fondation donnera une subvention de 75 000 \$ à la MRC de Vaudreuil-Soulanges dans le cadre de sa Politique de développement social durable. Le diagnostic du territoire pourra ainsi être mis à jour puisqu'il date de plus de 10 ans, soit 2007.

14. AFFAIRES NOUVELLES

14.1 MAINTIEN DE LA RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR RELATIVEMENT À LA PÊCHE AUX POISSONS-APPÂTS VIVANTS POUR LA PÊCHE BLANCHE : INFORMATION

Monsieur Hans Gruenwald Jr, maire de la ville de Rigaud, informe qu'une pétition circule présentement pour le maintien de la réglementation en vigueur relativement à la pêche aux poissons-appâts vivants pour la pêche blanche. Deux pourvoyeurs de la ville de Rigaud sont inquiets, car une nouvelle réglementation pourrait causer la fermeture de leur commerce. Il annonce que ces pourvoyeurs aimeraient venir faire une présentation à ce sujet aux membres du conseil.

14.2 AGRILE DU FRÊNE : INFORMATION

Monsieur Hans Gruenwald Jr, maire de la ville de Rigaud, informe que l'agrile du frêne a causé la mort de plusieurs arbres à Rigaud. Il lui est proposé de communiquer avec la ville de Vaudreuil-Dorion qui a mis en place un plan de gestion de l'agrile du frêne.

15. RAPPORT DES ÉLUS

16. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS

Aucune question n'est posée par les citoyens.



17. CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

CA 17-04-06-16 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

que la séance soit levée à 14 h 20.

Proposition adoptée.



JEAN A. LALONDE
Préfet



GUY-LIN BEAUDOIN
Directeur général et secrétaire-trésorier